

## DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2022-044

Du 1<sup>er</sup> avril 2022

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7.10

*Le président de Haute-Corrèze Communauté,*

*Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;*

*Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;*

### DÉCIDE

.....  
ARTICLE 1  
.....

Est approuvée le contrat de bail commercial avec l'entreprise Weermer Max située site des anciens Abattoirs, Route du Saut de la Saule à Bort-les-Orgues qui a pour objet la location d'un immeuble à usage d'atelier.

Ce bail prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2022, pour une durée de trois, six ou neuf années entières et consécutives moyennant le versement d'un loyer trimestriel d'un montant de 225.85€ TTC payable chaque trimestre et d'avance en quatre termes égaux, par prélèvement bancaire.

.....  
ARTICLE 2  
.....

Autorise la signature de ladite contrat de bail commercial.

.....  
ARTICLE 3  
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à madame la trésorière d'Ussel et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,  
À Ussel, le 1<sup>er</sup> avril 2022  
Le président,  
Pierre Chevalier

